



FSU Bretagne

Projet d'intégration des IUFM à l'université

PLC1, PE1, Etudiants

IUFM : Attention cette réforme vous concerne

Sans aucune concertation, le Haut Conseil de l'Education (mis en place par la réforme Fillon...) et le ministère viennent de prendre des décisions importantes pour l'avenir de la formation des enseignants et la préparation des concours.

1- Les nouveautés dans la préparation des concours :

Dorénavant la préparation au métier d'enseignant passe avant la préparation aux concours de recrutement. La préparation commencera dès le début des études universitaires par l'introduction de formations professionnelles (connaissances du système, stages...). Ce qui pourrait paraître une bonne chose, risque au contraire de se transformer en une très mauvaise :

- alourdissement du temps de formation, professionnalisation très tôt (les options de professionnalisation obligeront à se déterminer vers l'enseignement dès le début des études).
- La mise en place d'un « livret de compétence » de l'enseignant contrôlera la participation aux actions de formation et sanctionnera l'acquisition des compétences tout au long de la formation : comment la rejoindre en chemin ? Actuellement on peut passer un concours de recrutement sans avoir suivi la préparation, qu'en sera-t-il ?
- Comment feront les étudiants qui désirent passer leur master, notamment de recherche avant le concours ?
- L'introduction d'un « entretien d'embauche » donnera tout son poids au fameux « livret de compétences », car ce ne seront plus des compétences disciplinaires qui seront évaluées (actuellement complètement anonymement par le biais des concours, rappelons-le). L'inspection et non les enseignants du supérieur seront les véritables maîtres des jurys.

- Les stages obligatoires, en entreprise, à l'étranger, vont encore allonger les études. Qui les prendra en charge ? L'Etat ? ce n'est pas tendance ...
- Après le passage des concours, la formation sera allongée de quatre semaines la première année et de deux semaines la deuxième année, alors que les stagiaires devront 8 h de stage en responsabilité par semaine pour les PLC 2 au lieu de 4 ou 6 actuellement. Le stage filé (dans les écoles) sera augmenté pour les PE2.

2- Les nouveautés dans la formation et le métier.

- le premier point de désaccord concerne la bivalence. Actuellement les enseignants du secondaire n'enseignent qu'une discipline sauf rares exceptions (histoire-géographie, physique-chimie). Dorénavant tous devront pouvoir enseigner deux disciplines (y compris les historiens et les physiciens : français, maths...), c'est un recul grave, on ne peut enseigner que ce qu'on maîtrise bien . Il s'agit d'une mesure visant à mieux « gérer » les enseignants, pas d'une mesure visant à améliorer leur efficacité pédagogique.
- La formation sera assurée essentiellement sous forme de stages dans les établissements (écoles, collèges, lycées). Mais comment les enseignants en place pourront-ils assurer cette formation « sur le tas » ?
- La formation est limitée à 10 compétences obligatoires et à l'acquisition du « socle commun ». Mais enseigner ce n'est pas ça, il faut maîtriser les fondements de la disciplines et savoir faire passer ses connaissances, ce ne sont pas des « recettes » qui suffisent mais une véritable réflexion sur le métier.
- Les universités décideront, seules, de la « maquette » de leur formation d'enseignants ; c'est la disparition de la formation nationale et, à terme, du concours national pour le secondaire.
- Les modalités prévues pour les deux années de stages après les concours, pour les PLC2 (soit une de plus qu'actuellement) laissent augurer une affectation des places de préparation dans les académies déficitaires (région parisienne, nord, est), car il faudra geler des postes à mi-temps pour deux années... ce qui bloquera les mutations du corps enseignants pour plusieurs années.

Toutes les informations sur ce projet sur le site du SNUipp 35 : <http://35.snuipp.fr>

► le projet d'arrêté portant cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM remis par le ministre au Haut Conseil de l'Education (HCE) le 27 novembre 2006.

► l'avis du HCE sur le projet d'arrêté.

La FSU c'est : SNUEP, SNESup, SNES, SNEP, SNUIPP, SNASUB